

PROJET D'EXTENSION ZA LES PLATIÈRES

Dossier de plans

.....

11 décembre 2019



VALORIPOLIS
développement foncier

Sommaire

1. Périmètre DP – Périmètre PA
2. Secteur sud : Foncier GOY
3. Compensations individuelles

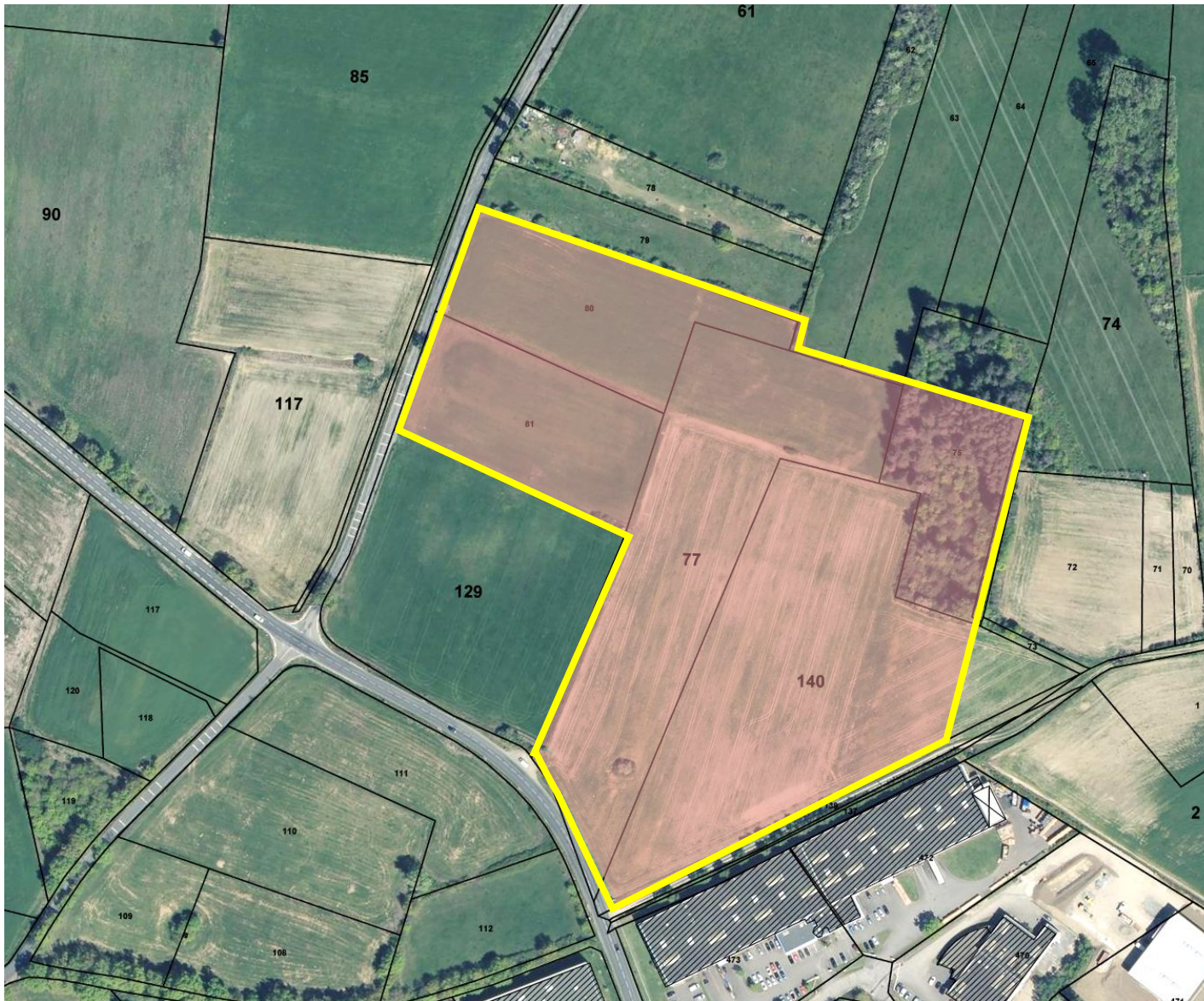


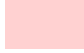



➤ 01

Périmètre DP – Périmètre PA

Secteur NORD : Périmètres DP et PA



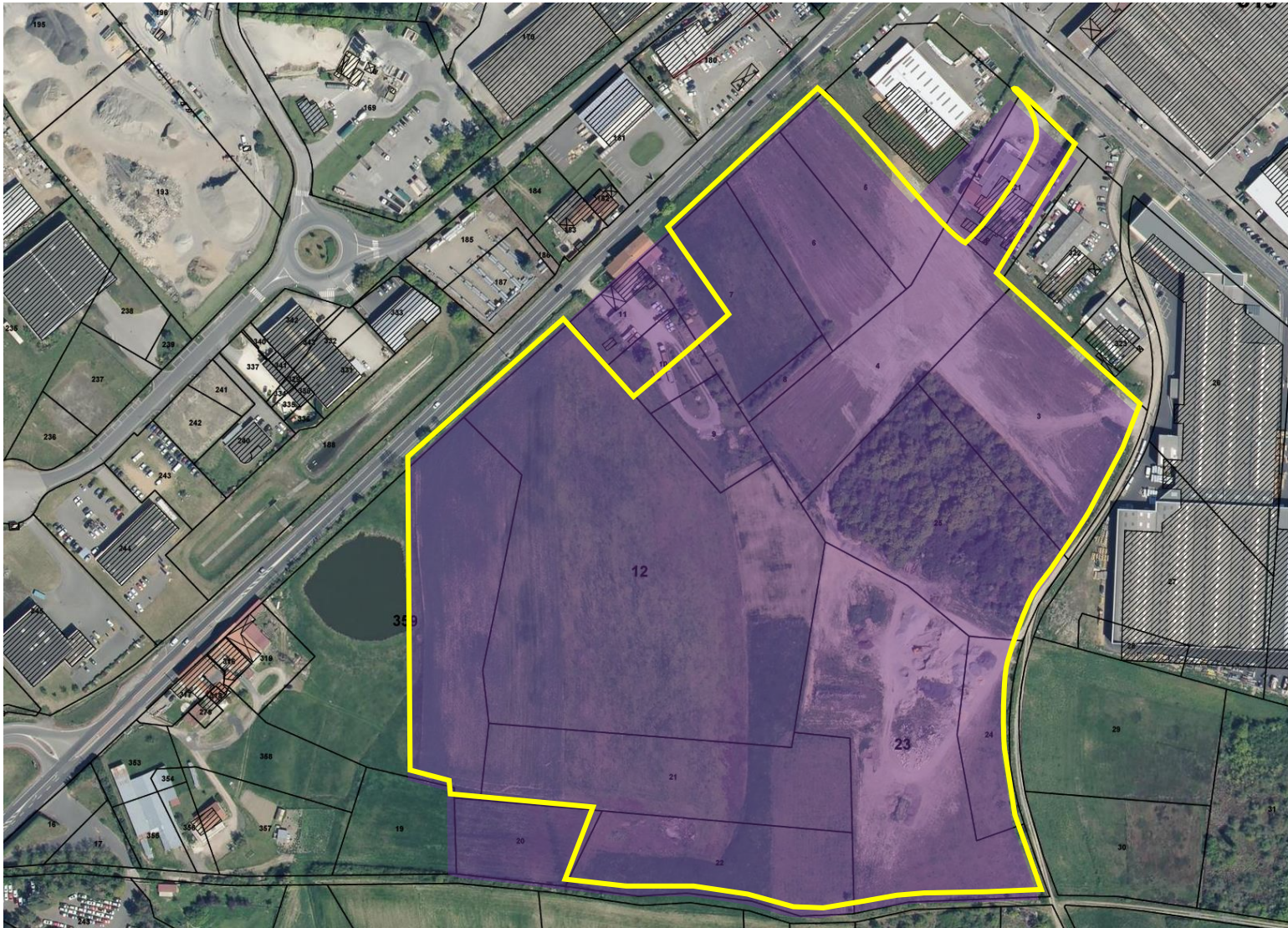
-  Périmètre DP
-  Périmètre PA



Secteur NORD – Permis d'aménager : plan de composition



Secteur SUD : Périmètres DP et PA



 Périmètre DP

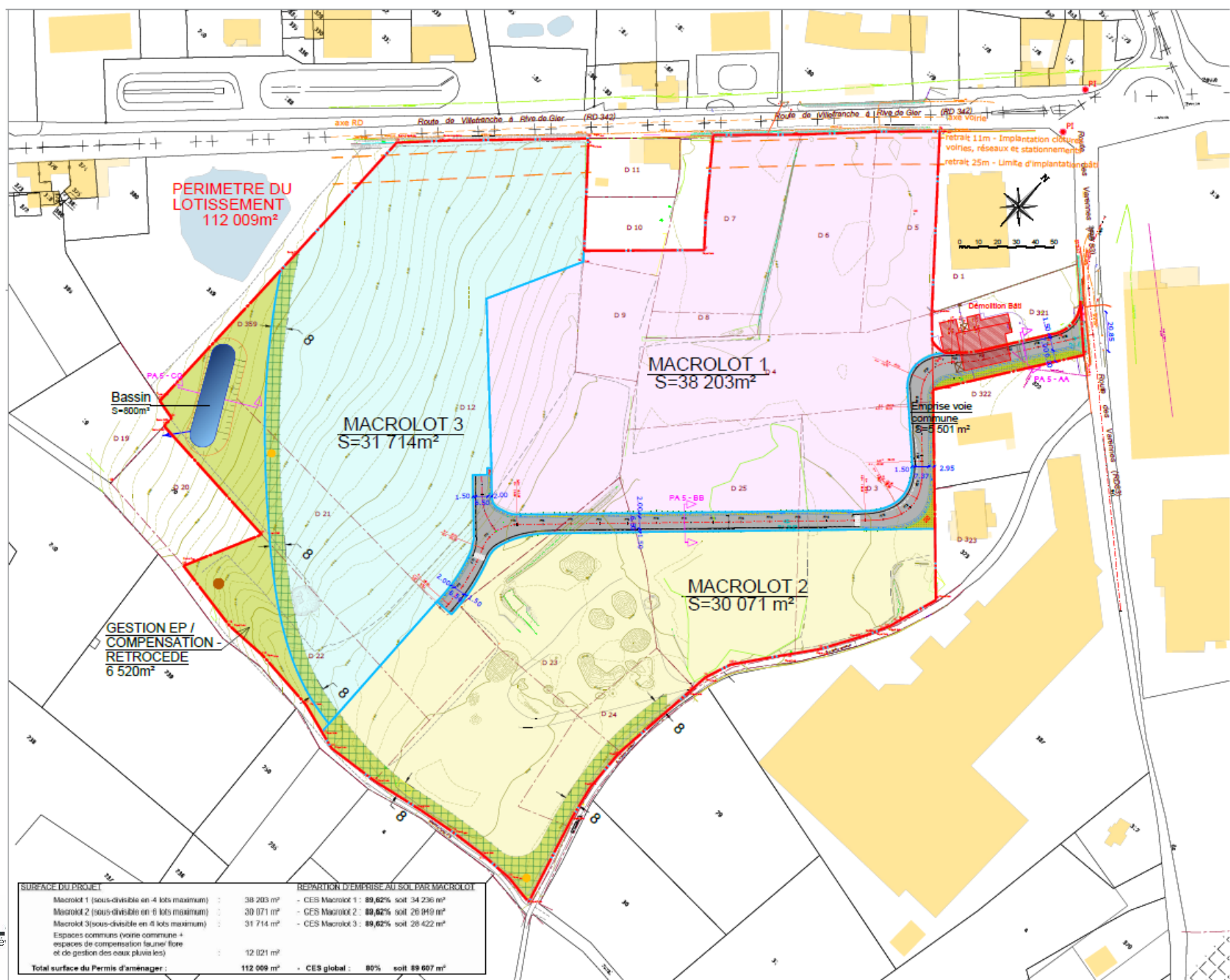
 Périmètre PA

Pour le secteur Sud , la différence de 4 000 m² environ, s'explique comme suit :

- Parcelle D 20 (2 924 m²) n'a pas fait l'objet d'inventaire faunes/flores et de fait ne peut être dans le permis d'aménager.
- Le foncier supportant la maison d'habitation et l'activité Biancale TP sont évités : Parcelle D 11 (1 435 m²) une partie de la D10 (1 334 m²). En échange de leur parcelle D12, une partie de la D7 d'une superficie d'environ 995 m² est rétrocédée à Biancale.



Secteur SUD – Permis d'aménager : Plan de composition



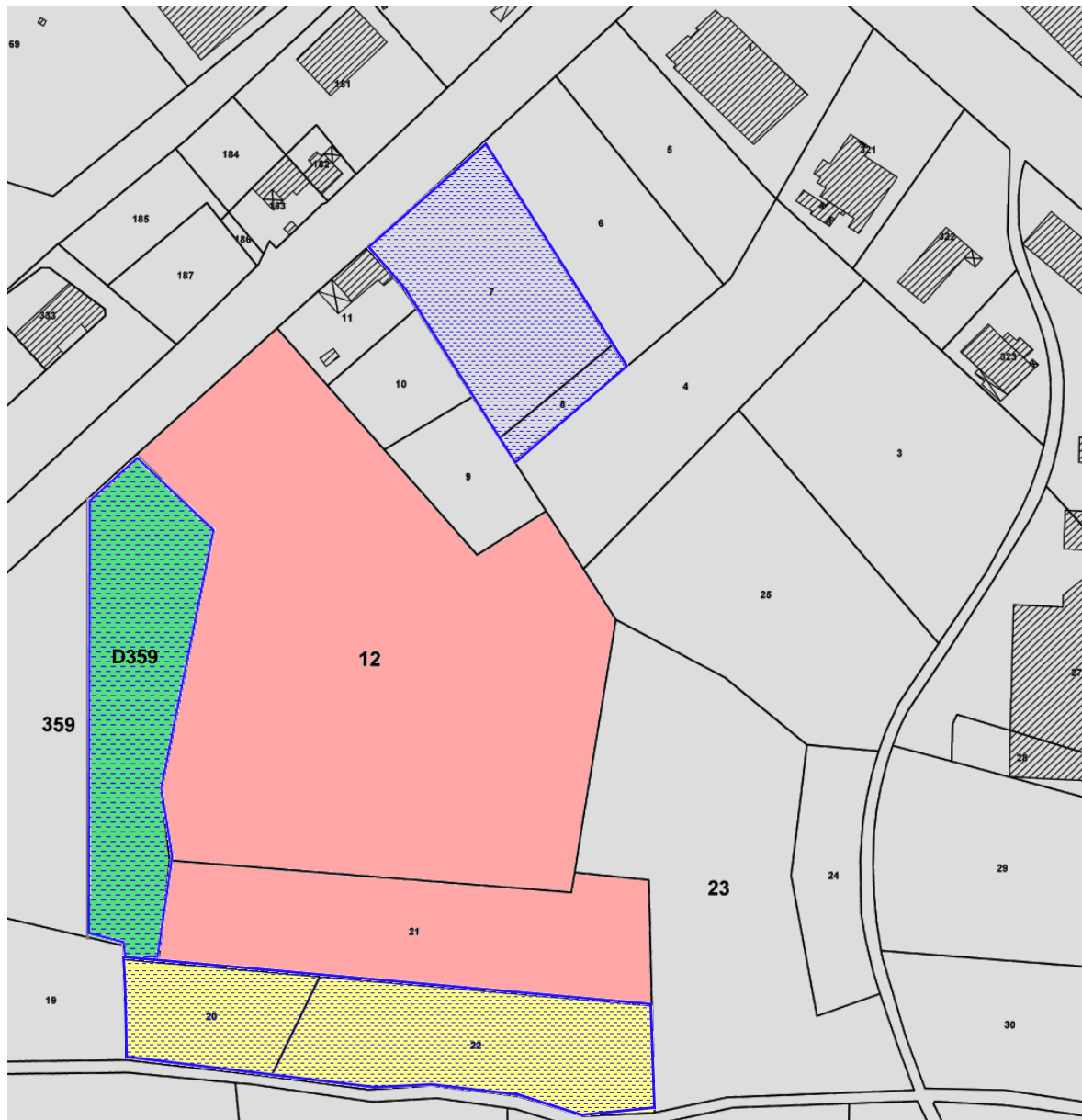
SURFACE DU PROJET		REPARTITION D'EMPRISE AU SOL PAR MACROLOT	
Macrolot 1 (sous-divisible en 4 lots maximum)	38 203 m ²	- CES Macrolot 1 :	89,62% soit 34 236 m ²
Macrolot 2 (sous-divisible en 6 lots maximum)	30 071 m ²	- CES Macrolot 2 :	89,62% soit 26 949 m ²
Macrolot 3 (sous-divisible en 4 lots maximum)	31 714 m ²	- CES Macrolot 3 :	89,62% soit 28 422 m ²
Espaces communs (voies communes + espaces de compensation laurier flore et de gestion des eaux pluviales)	12 021 m ²		
Total surface du Permis d'aménager :	112 009 m²	- CES global :	89,62% soit 99 607 m²



➤ 02

Secteur SUD : Foncier GOY

Secteur SUD : Foncier GOY




Propriétaires :

- GOY Claudette
- GOY Denis
- GOY Denis & Damien

Locataire :

- GOY Damien

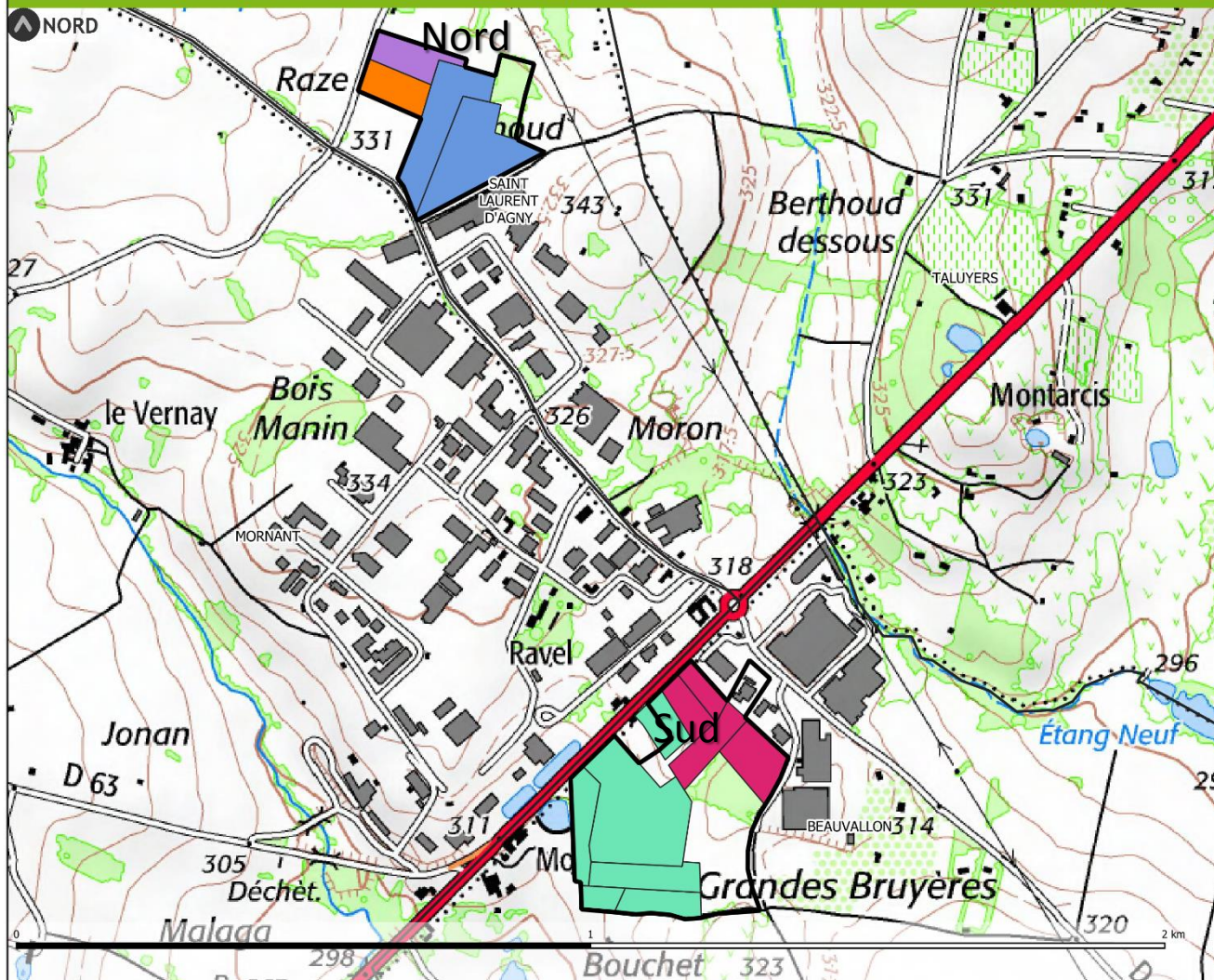




03






Compensations individuelles

Exploitations dans les zones d'étude



 Zones extensions Nord et Sud

Compensations individuelles :

-  1 : terrain compensation terrain SAFER privilégié
-  2 : éviction agricole - Départ en retraite 2020
-  3 : éviction agricole – restructuration foncière
-  4 : terrain compensation terrain SAFER privilégié
-  5 : éviction agricole. Départ en retraite fin 2018.
Fils installé en double actif



VALORIPOLIS

développement foncier

AVERTISSEMENT : Tous droits de reproduction, de représentation, de traduction et d'adaptation par tous procédés réservés pour tous pays. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans autorisation de Valoripolis ou de ses ayants droits est illicite (art. L.222-4 du Code de la propriété Intellectuelle) et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Seules sont autorisées les copies ou reproductions prévues par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle et notamment celles réservées à l'usage du copiste et non destiné à une utilisation collective.

Document confidentiel. Ce document se fonde sur des éléments en notre possession ou qui nous ont été fournis, et dont la fiabilité n'a pas été vérifiée dans le cadre de notre mission. Bien que nous ayons déployé tous nos efforts pour nous assurer de leur cohérence, la responsabilité de Valoripolis ne saurait être engagée en cas d'inexactitude dans les informations reçues. Si une erreur ou une omission était décelée à l'analyse de nos documents, nous vous remercions de nous en faire aussitôt part afin que soient apportées les corrections nécessaires.

© Tous droits réservés.

L'ensemble des éléments visuels et écrits qui compose cette présentation est protégé par le droit d'auteur, en application des articles L.112-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.





VALORIPOLIS
développement foncier

.....
Chemin de la plaine - 69390 Vourles
Tel : 0472319444